

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE YVERNÈS

Chronique de statistique judiciaire. Statistique du ministère de la justice de Russie pour l'année 1900

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 105-108

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__105_0

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VII.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE.

STATISTIQUE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE RUSSIE POUR L'ANNÉE 1900.

Le Ministère de la justice de Russie vient de publier la statistique des travaux accomplis pendant l'année 1900 par les différentes juridictions criminelles et civiles de l'empire. Il a paru intéressant d'en extraire quelques chiffres et de les compléter par des indications très sommaires sur l'organisation judiciaire de ce pays.

I. PERSONNEL DES JURIDICTIONS EN 1900. — *Sénat.* — Le Sénat russe correspond, dans l'ordre judiciaire, à notre Cour de cassation, mais ses pouvoirs sont beaucoup plus étendus. Il est à la fois haute cour de justice, tribunal administratif, cour des comptes, département héraldique, etc. Deux départements de cassation sont chargés de diriger, en qualité de cour suprême, l'un l'administration de la justice criminelle, l'autre celle de la justice civile.

Leur personnel comprend 48 sénateurs (26 au département civil, 22 au département criminel), 3 procureurs supérieurs, 22 substituts, 39 secrétaires et 6 huissiers.

Les deux départements de cassation du Sénat statuent en dernier ressort contre toute sentence définitive des assemblées de paix, des tribunaux d'arrondissement et des cours judiciaires.

Cours judiciaires. — Les Cours judiciaires sont au nombre de 10 (Saint-Petersbourg, Moscou, Karkow, Odessa, Kazan, Saratov, Kiev, Vilna, Varsovie et Tiflis). Elles jugent sur appel des jugements rendus en matière civile et en matière criminelle, par les 84 tribunaux d'arrondissement et exerce il les fonctions de Chambres des mises en accusation.

Chacune de ces cours, ayant à sa tête un premier président, se compose de plusieurs chambres qui ont chacune leur président. On peut d'ailleurs, à l'aide du tableau ci-dessous, se rendre un compte exact de l'importance du personnel des cours judiciaires russes :

Premiers présidents	10
Présidents de départements ou chambres.	28
Membres de cours	105
aux départements civils	85
— criminels.	20
Greffiers et secrétaires.	162
Huissiers et messagers judiciaires	14
Employés aux greffes	322
Candidats aux fonctions judiciaires.	451
Ministère	10
public	44
des	11
cours judiciaires.	10

Les membres des cours qui figurent dans le tableau ci-dessus au nombre de 190 sont des représentants des diverses classes (maréchaux de la noblesse pour les habitants des villes et maires pour les populations rurales), que la cour s'adjoint pour le jugement de certains crimes ou délits. Ils diffèrent du jury ordinaire, en ce sens qu'ils ne sont pas seulement juges du fait, mais apprécient le fond de l'affaire et participent au prononcé du jugement.

Tribunaux d'arrondissement. — Ces tribunaux forment le premier degré de la juridiction ordinaire. Il y en a 88 pour tout le territoire de la Russie d'Europe. Leur compétence civile s'étend, en premier ressort, à toutes les contestations non attribuées aux juges de paix (actions personnelles et mobilières au-dessus de 500 roubles) et, en dernier ressort, aux appels de jugements de ses membres délégués au district et aux sentences des juges de paix du Transcaucase.

En matière criminelle, les tribunaux d'arrondissement jugent, sans l'assistance du jury, toutes les affaires qui excèdent la compétence des juges de paix et, avec l'assistance du jury, certaines infractions graves. Ils se constituent ainsi en cours d'assises, dont l'époque et le nombre des sessions sont fixés au début de chaque année.

Leur personnel est ainsi composé :

Présidents	88
Vice-présidents	155
Membres des tribunaux	425
{ au civil	415
{ au criminel	10
Greffiers et commis	1 291
Huissiers et messagers judiciaires	1 510
Candidats aux fonctions judiciaires	1 030
Employés aux greffes	2 266
Notaires	1 438
Ministère public.	
{ Procureurs	90
{ Substituts	622
{ Secrétaires de procureurs	88
Juges d'instruction	1 454

Justices de paix. — L'organisation des juges de paix est absolument différente de la nôtre. Les magistrats de district ne sont pas, comme nos magistrats cantonaux, nommés par le gouvernement, mais élus pour trois ans, par une assemblée locale, la *Zemstvo*, composée de délégués élus par les propriétaires fonciers. A ces magistrats sont adjoints des juges de paix honoraires, désignés par la même assemblée et investis des mêmes pouvoirs.

Au civil, les juges de paix connaissent des contestations personnelles et mobilières n'excédant pas 500 roubles, des actions possessoires et des procès intentés pour injures et diffamation. Ils jugent, en dernier ressort, les litiges dont la valeur ne dépasse pas 30 roubles.

Au criminel, les mêmes magistrats ont compétence pour le jugement de toutes les infractions qui leur sont déférées par la loi pénale, en dernier ressort, jusqu'à concurrence d'une amende de 15 roubles et, à charge d'appel, jusqu'à concurrence d'une amende de 300 roubles ou d'un emprisonnement d'une durée d'un an.

On compte, pour la Russie d'Europe, 186 assemblées de justices de paix et 2 186 juges de paix. Ces 2 186 magistrats sont secondés ou assistés par 2 146 juges de paix adjoints ou suppléants ; 561 huissiers sont attachés aux assemblées ou aux sections des juges de paix.

Auprès de chacune de ces juridictions, des avocats exercent leur ministère. Leur nombre se répartit ainsi :

Avocats	2 615
Adjoints d'avocats	1 760
Mandataires privés près	
{ les cours judiciaires	106
{ les tribunaux d'arrondissement	413
{ les assemblées des juges de paix	799
{ les conseils de district	719

Le personnel des 4 tribunaux de commerce de l'Empire (Saint-Petersbourg, Moscou, Odessa et Varsovie) se compose de 4 présidents, 7 vice-présidents, 12 conseillers, 7 conseillers adjoints, 46 secrétaires, traducteurs, archivistes, etc., et 34 huissiers et messagers spéciaux.

Enfin, une loi du 12 juillet 1889 a supprimé un certain nombre de juges élus, et les a remplacés soit par des chefs cantonaux, soit par des juges urbains, soit par les membres du tribunal d'arrondissement délégués au district.

Le personnel de ces juridictions spéciales se compose comme suit :

Membres des tribunaux d'arrondissement délégués aux districts	382
Juges de paix honoraires	2 533
Juges urbains	406
Chefs cantonaux	2 129

La superficie du territoire sur lequel s'étendent les pouvoirs de toutes les juridictions énumérées ci-dessus est de 5 434 087 verstes carrées ; la population, d'après le recensement du 28 janvier 1897, s'élève à 113 629 270 habitants.

II. STATISTIQUE CRIMINELLE. — *Sénat*. — Les chiffres qui suivent indiquent quel a été, en 1900, le mouvement des affaires au département criminel de cassation :

Nombre des affaires	{	restant de l'année précédente	1 658
		introduites pendant l'année.	9 113
			10 771
Affaires terminées.	{	Affaires des tribunaux ordinaires.	2 389
		— jugées par les tribunaux d'arrondiss. (L. 12 juill. 1889).	495
		Affaires des justices de paix.	4 758
		Autres affaires.	1 177
			8 819
Affaires non terminées.			1 952

Cours judiciaires. — Les travaux effectués en matière criminelle, au cours de l'année 1900, par les cours judiciaires, peuvent se résumer ainsi :

Nombre des affaires restant de l'année précédente	5 574			
Nombre des affaires introduites	{	1 ^{re} instance	{ avec l'assistance des représentants des classes	1 106
			{ sans cette assistance.	35
	{	en appel.	{ Appels	7 794
			{ Plaintes privées.	2 027
	{ en qualité de chambres d'accusation	33 394		
Total.			49 930	

Il a été terminé 42 984 affaires. Parmi les 6 946 causes restant à la fin de l'année, 1 414 étaient introduites depuis plus d'un an.

Tribunaux d'arrondissement. — Ces tribunaux ont été saisis, en 1900, de 253 630 affaires ; 251 839 ont été terminées dans le cours de l'année.

Le Ministère public a communiqué aux juges d'instruction 252 293 affaires nouvelles, dont les plus nombreuses étaient les suivantes :

Vols	61 164	Homicides	14 335
Lésions corporelles	56 671	Attentats à la pudeur	14 565
Injures	21 064	Destructions de propriétés	13 868
Vols avec violence	18 128	Faux témoignages	6 803

Juges de paix. — Les juges de paix ont eu à s'occuper, en 1900, de 1 093 764 affaires nouvelles qui, jointes aux 140 937 causes anciennes, forment un total de 1 234 701, dont 1 058 108 ont été terminées. Ces dernières comprenaient 1 462 903 inculpés, dont 729 772 ont été condamnés et 733 131 acquittés.

Les membres des tribunaux d'arrondissement délégués aux districts pendant l'année 1900 ont eu à statuer sur 75 190 affaires criminelles, tant anciennes que nouvelles; ils en ont terminé 67 718, condamnant 35 705 inculpés et en acquittant 23 487.

Enfin, le nombre des affaires criminelles soumises aux juges urbains a été de 197 183. Devant cette juridiction, 122 274 individus ont été condamnés et 95 355 acquittés.

Ces chiffres sont de nature à mettre en relief l'importance de chaque juridiction criminelle. Ils acquièrent d'autant plus d'intérêt que le fonctionnement et l'organisation des tribunaux russes ne datent que d'une époque relativement récente, et que la statistique jadis muette ne donne que depuis fort peu de temps des indications très précises sur la nature et le nombre des affaires criminelles.

Le mouvement de la criminalité russe se trouve indiqué dans le tableau suivant, qui présente le nombre des affaires pénales les plus importantes déférées de 1897 à 1900 aux juges d'instruction :

	1897.	1898.	1899.	1900.
Homicides	12 984	12 874	14 219	14 270
Autres crimes contre les personnes	45 248	47 597	52 736	57 705
Crimes contre les propriétés	90 892	95 198	95 927	100 145
Total des crimes et des délits	218 567	229 169	230 650	251 145

Maurice YVERNÈS.

